

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023

Commune de Mansigné,

Par suite d'une convocation en date du 16 mai 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mansigné se sont réunis en date du 23 mai 2023 à 20 h 30 à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Maire de Mansigné.

Membres présents : M. BOUSSARD François – Mme DAVID Isabelle – M. DESMARES Romain – Mme ROGER Florence – Mme IGLESIAS Valérie – M. LAUNAY Philippe – M. BENTZ Gérard – M. VILLATEL-BUCHERT Willy – Mme BATAILLE Martine – M. BONHOMMET Alain – M. DOIRE Vincent – Mme EHERMANN Céline - M. BIGOT Frédéric – Mme GRUDÉ Mélanie.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

M. TOUCHARD Jérôme pouvoir à M. BONHOMMET Alain  
Mme LEQUIMENER Christiane pouvoir à Mme BATAILLE Martine  
Mme MARREAU Claire pouvoir à Mme EHERMANN Céline  
M. LOYER José pouvoir à M. LAUNAY Philippe  
Mme BOURMAULT Cassandra pouvoir à M. BOUSSARD François

Le conseil municipal a désigné Mme Bataille Martine pour remplir les fonctions de secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (les taux votés à la réunion du 11 avril dernier ne respectent pas les règles de liaison entre les taux)
- Subvention du conseil départemental pour aide aux animations culturelles
- Tirage au sort des jurés d'assises 2024
- Affaires diverses

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 44-2023 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion du 11 avril 2023 et le vote des taux d'imposition des taxes directes locales, le contrôle de légalité n'a pas validé notre délibération. En effet les taux votés ne respectent pas les règles de liaison entre les taux.

Le conseil municipal,

Fixe le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB)	41.20 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	42.78 %
Taxe d'habitation (TH)	23.31 %

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2023 n° 1259 COM. Ce document sera adressé à la Sous-Préfecture de la Flèche et une copie sera annexée à la présente délibération.

Vote à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales 2023.

Cette délibération annule et remplace la délibération 25-2023.

#### **DELIBERATION N° 45/2023 : SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AIDE AUX ANIMATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association de Gestion de la Bibliothèque a fait une demande de subvention pour une aide aux animations culturelles auprès du Département concernant une animation « nuit de la lecture ».

La facture a été acquittée par l'association mais la subvention est versée à la collectivité.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le reversement de cette somme de 150 euros à l'association.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable et valide le reversement du montant de la subvention à l'Association de Gestion de la Bibliothèque des 150 euros.

#### **DELIBERATION N° 46/2023 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2024**

Le conseil municipal a procédé publiquement, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023, au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste générale des électeurs pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises appelés à siéger au cours des assises de l'année 2024. Le tirage au sort est le suivant :

- Mme LEGENDRE Nathalie, la guardière 72510 MANSIGNÉ
- Mme BOUCLET Jennifer, 3741 route de Coulongé 72510 MANSIGNÉ
- Mme DAVIET Katia, 3 boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNÉ

**DELIBERATION N° 47/2023 DEVIS PEINTURES EXTERIEURES MENUISERIES ECOLE PRIMAIRE:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les derniers travaux de rénovation énergétique sont à faire, notamment les peintures extérieures des menuiseries de l'école primaire.

Il présente le devis de l'entreprise Julien Bergeot pour un montant HT de 4 757.25 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable et valide le devis proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

Les crédits sont inscrits au BP 2023.

**AFFAIRES DIVERSES :**

- EFCA : annulation du tournoi 2023 par manque du nombre d'équipes participantes
- Convention Qualiconsult : programmation fin de travaux 22 juillet 2023. Accord avenant.
- Ouverture Agence Postale Communale au 5 juin 2023, deux agents sont en formation cette semaine, prévoir un affichage en fin de semaine pour prévenir de l'ouverture à compter du 5 juin dans les locaux de la mairie.
- Personnel technique : 3 agents sont en arrêts maladie, les agents contractuels remplaçants font leur maximum pour palier à ces absences avec les agents titulaires.
- Pumptrack : la visite de chantier a eu lieu avec le conseil municipal ce même jour à 20 h 00, les travaux se terminent, reste plus que le marquage au sol ainsi que l'aménagement des contours des pistes
  - Revoir la convention pour l'utilisation du site par des groupes, écoles, et centres de loisirs
  - Panneau d'affichage en cours de création, en commander deux, un pour chaque piste
- Vitesse excessive rue du champ de foire :
 

La commission voirie a étudié la demande d'un riverain, pour l'instant il est proposé de matérialisé du stationnement en alternat et attend le retour des riverains sur la vitesse excessive, si il y a amélioration.
- Travaux de voirie :
 

Les travaux retenus pour l'année 2023 sont les suivants :

  - Chemin de la bèverie

- Carrefour rue principale-route de Pontvallain
- Accès école du lac
- Route des nocheries
- Chemin haute vue (variante enduit)
- Résidence la courtille
- Route de la vallée
- Rue de St Jean de la Motte (RD 157)
- Route de brouassin
- Rue du louvre

Les devis sont en cours de négociation.

- Route de la maison neuve
- Route de cassé

Prise en charge par la CCSS (Communauté de Communes Sud Sarthe)